



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Création de la Commission Mixte du Marché.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

En vertu de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est consultée sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des marchés, à la diversification et la complémentarité avec le tissu commercial de la commune ainsi qu'au règlement du marché ;

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de maintenir un dialogue permanent entre la commune et les commerçants non sédentaires des marchés, il souhaite créer une Commission Mixte du Marché ;

Considérant que ladite commission serait composée de six membres du Conseil Municipal, d'un représentant de l'association des commerçants SYNERCA, d'un représentant des abonnés et un représentant des non abonnés ;

Considérant qu'il convient d'associer les services municipaux à cette commission en particulier : le service de la Police Municipale, le Régisseur et un représentant des Services Techniques;

Considérant que Monsieur Gérard HAUTDEBOURG, 2^{ème} adjoint au Maire, sera élu référent du Marché ;

Considérant la commission est composée comme suit en ce qui concerne les élus :

- un président en la personne de Monsieur le Maire ou représentant,
- un élu référent du Marché : Monsieur Gérard HAUTDEBOURG,
- un membre de chaque composante politique du Conseil Municipal.

Considérant que les membres de la Commission Mixte du Marché peuvent par ailleurs transmettre au Maire ou à son représentant toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal ;

Considérant que les avis émis par la Commission Mixte du Marché seront strictement consultatifs, la compétence décisionnelle revenant au Maire, à son représentant ou en Conseil Municipal dans son ensemble, selon le sujet en débat ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Approuver la création de la Commission Mixte du Marché.

Article 2 : Approuve la composition telle qu'elle est indiquée précédemment et désignent en qualité de membres de la Commission Mixte du Marché :

- **Monsieur Philippe MAUGER**, le Maire de la commune de Mouy ou son représentant ;
- **Monsieur Gérard HAUTDEBOURG**, élu référent du Marché,
- **Madame Céline LENOIR**, conseillère municipale de la liste majoritaire « Mouy, une ville pour tous ! »,



- **Monsieur Benoît VERCOUSTRE**, conseiller municipal de la liste « Ensemble, réveillons Mouy »,
- **Monsieur Dominique MEUCCI**, conseiller municipal de la liste « Mouy, dans le bon sens »,
- **Madame Charlotte SÉNÉCHAL**, conseillère municipale de la liste « Pour Mouy, avec vous, poursuivons notre engagement ».

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 66/20

